

## **PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL – 05 juin 2026**

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin, le Conseil Municipal de la commune de SACIERGES ST MARTIN dûment convoqué en date du 1<sup>er</sup> juin 2026, s'est réuni à 20h30 en session ordinaire, à la salle de conseil, sous la présidence de Mr Thierry BERNARD, Maire.

**Présents** : Pascal BARITAUD, Thierry BERNARD, Samuel DEMOUSSEAU, Angélique DESMAISON, Bérénice LAMOUREUX, Carl MAHUZIES, Johanna MÉLINAND

**Absents** (excusés) : Aïcha TITOUNI (donne pouvoir à Mme Desmaison), Guillaume VIARD, COUSSEAU Marc et PELLERIN Dominique

Mme Lamoureux a été élue secrétaire - Nombre de conseillers en exercice : 11 – présents : 07 – votants : 08

### **- APPROBATION DU PV DE LA REUNION DU 27 AVRIL**

Le compte-rendu de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

### **- ELECTION DES DELEGUES ET DES SUPPLEANTS EN VUE DU SCRUTIN DES SENATORIALES DU 27 SEPTEMBRE 2026**

Conformément aux dispositions du Code électoral relatives à l'élection des sénateurs et de l'arrêté préfectoral du 26 mai 2026, le Conseil municipal a été appelé à élire les délégués et les suppléants chargés de participer à l'élection des sénateurs du 27 septembre 2026.

Après avoir rappelé les modalités du scrutin et les règles applicables, il a été procédé à l'élection au scrutin secret. À l'issue des opérations de vote et du dépouillement, les résultats suivants ont été proclamés :

**Titulaire** : BERNARD Thierry / **Suppléants** : BARITAUD Pascal, LAMOUREUX Bérénice, DEMOUSSEAU Samuel

### **- VOTE DU MONTANT DE LA REDEVANCE OCCUPATION DE DOMAINE PUBLIC - TELECOMS**

Le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'appliquer les montants « plafonds » des redevances dues pour l'année 2025, à savoir 49,11 €/km pour les artères souterraines et 65,49 €/km pour les artères aériennes, ce qui représente une redevance annuelle totale de mille cinq cent cinq euros et trente-neuf centimes, **arrondie à mille cinq cent cinq euros (1 505,00 euros)** pour la commune de Sacierges St Martin en 2025. (Aérien : 15,499 Km à 65,49 = 1 015,03 euros et Sous-sol : 9,985 Km à 49,11 = 490.36 euros).

### **- VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Le maire présente les demandes de subventions reçues par la mairie.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil municipal vote les subventions suivantes pour 2026 :

Chasseurs Sacierges : 110 €  
Chasseurs Chéniers : 300 €  
Les Amis de Chéniers : 300 €  
Vélo Club Blançois : 300 €  
FCSSRP Foot : 625 €  
Assoc sportive MOVA : 100 €  
St Be Bad : 50 €

Judo Chaillac : 50 €  
La Truite de l'Abloux : 200 €  
ANACR St Benoît : 100 €  
Resto du Cœur : 100 €  
Comité de soutien gare Argenton : 100 €  
ADMR Argenton : 100 €  
Jeunes Agriculteurs Indre : 50 €

### **- DIVERS :**

- Assainissement au Relais de l'Abloux : la mairie a reçu 2 devis pour ces travaux. Le conseil demande au maire de faire réaliser un 3<sup>ème</sup> devis, afin de disposer de plus d'éléments pour le choix de l'entreprise. Dans la mesure où le montant des travaux excède 10 000 euros, le conseil devra délibérer pour attribuer le chantier.

- Reprise de peintures au logement de Chéniers : l'entreprise a terminé le chantier. A ce jour, la commune n'a pas choisi le locataire. De nouvelles candidatures devraient parvenir en mairie.

- Route des Biarges : Mr Boiron, expert forestier, est venu réaliser un état des lieux avant un chantier forestier.

Fin de séance 22h00